

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis en mairie à 20 h 30, après convocation légale, sous la présidence de Madame Séverine GALIBERT, Présidente de la Caisse des Ecoles.

Présents : Mmes GALIBERT, PERRIN, LELOT RUSQUART, PESTELARD, SALAUN, M. BANNETTE, BROSSARD, COLLY, DANTONEL, GOMES DOS SANTOS, QUIMPOL,

Absents excusés : Mme THEVENIN, BILLY, LE LIEVRE, BEAUVAIS

Secrétaire de séance :

Ordre du jour :

- Installation des nouveaux membres élus suite aux élections municipales
- Installation des représentants des sociétaires élus
- Election du bureau
- Approbation du projet de nouveaux statuts de la Caisse des Ecoles
- Vote des tarifs de la brocante du 7 juin 2026 et convention avec EPNAK
- Fête champêtre/fête de la musique
- Vote des tarifs de la brocante du 20 septembre 2026

I CONSTITUTION DU COMITE : INSTALLATION DES MEMBRES DESIGNES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET DES MEMBRES REPRESENTANTS LES SOCIETAIRES

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le conseil municipal a désigné six membres élus appelés à siéger au comité de la Caisse des Écoles.

Par ailleurs, l'assemblée générale, légalement convoquée par le maire le 5 mai 2026, a élu six membres représentant les sociétaires.

Il convient, en conséquence, de procéder à l'installation du nouveau comité de la Caisse des Écoles, composé comme suit :

- **La présidente** : Mme Séverine GALIBERT
- **6 membres désignés par le conseil municipal** : Mme Sophie THEVENIN, M. Jonathan BANNETTE, Mme Johanna LELOT-RUSQUART, Mme Murielle PERRIN, Mme Séverine PESTELARD, Mme Anna SALAUN
- **Les directrices d'école** : Mme Marina LE LIEVRE, Mme Véronique BILLY
- **6 membres représentant des sociétaires** : Mmes Cindy BEAUVAIS, Manon BROSSARD, Isabelle COLLY, Corinne DANTONEL, Aurélie GOMES DOS SANTOS, Christine QUIMPOL

II . ELECTION DU BUREAU

Il appartient au comité de la Caisse des écoles de procéder à l'élection de son bureau,

Après en avoir délibéré, le comité de la Caisse des écoles procède à l'élection des membres du bureau, à main levée.

Sont élus :

- **Vice-présente** : Mme Ssophie THEVENIN
- **Secrétaire** : Mme Murielle PERRIN
- **Trésorière** : Mme Corinne DANTONEL

Les membres du bureau sont élus à l'unanimité des membres présents.

IV. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CAISSE DES ECOLES

La Caisse des Ecoles de la commune fonctionne actuellement sur la base de statuts adoptés en 1978, désormais inadaptés au regard de son organisation et de son fonctionnement actuel.

Un projet de nouveaux statuts a donc été élaboré et soumis à l'Assemblée Générale des sociétaires, légalement convoquée par le Maire le 5 mai 2026.

Les principales évolutions portent notamment sur :

- La composition du comité avec une augmentation du nombre de représentants des sociétaires
- La qualité de sociétaire
- L'actualisation des missions
- Les modalités de modification des statuts

L'Assemblée Générale a émis un avis favorable sur le projet de nouveaux statuts

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de la Caisse des Ecoles de Janville -sur-Juine,
- **AUTORISE** la Présidente à signer lesdits statuts ainsi que tout document afférent,
- **PRECISE** que ces statuts entreront en vigueur après approbation par la Conseil Municipal et transmission au contrôle de légalité

V. ORGANISATION D'UNE BROCANTE A GILLEVOISIN LE 7 JUIN 2026

Le Comité de la Caisse des Ecoles souhaite organiser une brocante à Gillevoisin le 7 juin prochain.

A cette fin, il est nécessaire, comme l'année dernière, de signer une convention avec l'IME de Gillevoisin autorisant la Caisse des Ecoles à occuper l'Allée du Château et lui permettant d'accéder à la chapelle et à la cuisine pour l'accès à l'eau.

Il est aussi nécessaire de fixer les tarifs des emplacements et des consommations

Le comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'organiser une brocante Avenue du Château dans la Hameau de Gillevoisin le 7 Juin 2026

- **ACCEPTE** la convention de l'IME de Gillevoisin autorisant la Caisse des Ecoles à occuper l'allée d'accès au Château de Gillevoisin et prévoyant la mise à disposition de la chapelle et de la cuisine pour l'accès à l'eau et à l'électricité

- **AUTORISE** la Vice-Présidente, Madame Sophie THEVENIN, à signer la convention

- **FIXE** les prix comme suit :

* Emplacement : 6 € le mètre linéaire

* Consommations :

- Gobelet consigné vide :	1.00 €
- Bière leffe 25 cl (en plus du gobelet) :	3.00 €
- Boisson non alcoolisée 25 cl (en plus du gobelet) :	1.00 €
- Eau 0.5 l :	1.00 €
- Eau 1.5 l :	2.00 €
- Café :	1,00 €
- Thé	1.00 €
- Crêpe au sucre ou nature	1.50 €
- Crêpe nutella ou confiture ou marrons	2,00 €
- Crêpe salée jambon/fromage	3.00 €
- Croissants/pain au chocolat	2.00 € pièce
- Barquette de frites :	2.50 €
- 2 merguez :	2.50 €
- 2 chipo :	2.50 €
- Sandwich 2 merguez ou 2 chipo :	3.00 €
- Sandwich au choix (jambon/dinde/fromage/beurre)	3.00 €

VI . FETE CHAMPETRE LE 21 JUIN 2026

Le Comité de la Caisse des Ecoles souhaite organiser la fête champêtre le même jour de la fête de la musique, le 21 juin 2026 dans la cour de l'école élémentaire et cantine scolaire. Il convient de fixer les tarifs permettant l'accès aux stands de jeux et les tarifs des consommateurs.

Le comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les prix comme suit :

* **Accès aux stands de jeux** : 2 € les 5 tickets

* **Consommations** :

- Consigne verre plastique.....	1.00 €
- boisson sans alcool le 25 cl	1.00 €
- boisson sans alcool le verre 25 cl (oasis, perrier, coca, orangina..)	1.00 €
- bouteille d'eau 50 cl.....	0.50 €
- bouteille d'eau 1.50l	1.50 €
- vin blanc, rouge, rosé, le verre 25 cl sans la consigne.....	2.00 €
- la bouteille de vin	10.00 €
- bière pression sans consigne, les 25 cl	2.50 €
- bière pression sans la consigne, les 50 cl	5.00 €
- café, thé.....	1.00 €
- barquette de frites.....	2.00 €
- sandwich américain (pain, frites, steack haché).....	4.00 €
- sandwich 2 chipolatas ou 2 merguez ou 2 steack haché	2.50 €
- 2 chipolatas ou 2 merguez ou 1 steack haché.....	2.00 €
- crêpe au sucre ou nature.....	1.00 €
- crêpe nutella ou confiture ou crème de marrons	1.50 €
- Mister freeze.....	0.50 €
- portion de gâteaux apéritif.....	1.00 €

**VI. ORGANISATION D'UNE BROCANTE AU LOTISSEMENT DES GRAVIERS
LE 20 SEPTEMBRE 2026 – VOTE DES TARIFS**

La Caisse des Ecoles a décidé d'organiser une brocante au lotissement des Graviers le 20 septembre 2026

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des emplacements et des consommations

Le comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les prix comme suit :

* **Emplacement** : 6 € le mètre linéaire

* **Consommations**

- Gobelet consigné :	1.00 €
- Bière 25 cl (sans gobelet) :	3.00 €
- Bière 50 cl (sans gobelet) :	6.00 €
- Boisson non alcoolisée (sans gobelet) :	1.00 €
- Eau 0.5 l :	1.00 €
- Eau 1.5 l :	2.00 €
- Café ou thé :	1.00 €
- Crêpe au sucre :	1.50 €

- Crêpe nutella ou confiture ou marrons :	2.00 €
- Crêpe salée jambon/fromage	3.00 €
- Croissants/pain au chocolat	2.00 €
- Barquette de frites :	2.50 €
- 2 merguez :	2.50 €
- 2 chipo :	2.50 €
- Sandwich 2 merguez ou 2 chipo :	3.00 €
- Sandwich jambon ou fromage :	3.00 €

La Présidente

Séverine GALIBERT



Le secrétaire de séance

Jonathan BANNETTE